

Compte rendu du Débat d'Orientation Budgétaire du 17 mars 2015

PREAMBULE

Accueil du Président.

Le président ouvre la séance à 20h10 et présente les excusés.

Il informe l'assemblée du départ de la directrice depuis le 1^{er} mars 2015 à la mairie d'Étain et de la future arrivée de M. HOAREAU qui semble avoir une bonne vision générale des compétences des collectivités. Ce dernier arrive de la Réunion où il assure actuellement les fonctions de directeur adjoint d'un CCAS comptant 90 agents.

Le président s'excuse de la date tardive des réunions. En effet, le début d'année a été prenant par tous les dossiers restant à finaliser par la directrice, la transmission des consignes, les divers entretiens annuels des agents, les mises à jours des carrières des agents et données sociales de début d'année.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

OBJECTIFS ET OBLIGATIONS LEGALES

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, pour les Etablissements Publics comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire (Article 2313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Ce débat constitue une formalité substantielle, et une délibération sur le budget non précédée du débat est entachée d'illégalité.

Ce débat permet d'être informé sur l'évolution de la situation financière de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

*Il a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur **les priorités et les évolutions de la situation financière** de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante.*

PREMIERE PARTIE : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

I – BUDGET GENERAL 2015

Le Président et les vice-présidents présentent aux délégués communautaires les orientations budgétaires générales proposées puis les projets par compétence.

I. 1 – ORIENTATIONS GENERALES

Le président rappelle les différents impératifs liés à l'élaboration du budget 2015 ainsi que la projection du budget 2016.

A savoir :

- la réduction de la DGF
- le maintien du service public
- l'engagement pris auprès de la banque sur la réduction de la ligne de trésorerie
- la compensation des déficits des budgets annexes
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement et leur contrôle

N.B. : La Commission Finances s'est réunie lundi 9 mars 2015 pour se positionner sur les éléments suivants.

SYNTHESE ET CONSOLIDATION DES RESULTATS

Résultats consolidés 2014

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL 2014	GLOBAL 2013
Budget Général	843 347,03	133 966,06	977 313,09	882 384,67
OM	- 41 948,27	32 807,62	- 9 140,65	61 278,08
BAT 2	- 84 821,52	- 4 652,06	- 89 473,58	- 98 308,55
BAT 3	432 141,68	-233 301,43	198 840,25	- 173 243,85
ZAE	-	- 235 752,00	- 235 752,00	- 199 696,08
ZACS	- 6 651,28	- 457 785,55	-464 436,83	- 571 532,42
			377 350,28	- 99 118,15

Le résultat consolidé des budgets de la codecom révèle un résultat global de + **377 350.28 €** en 2014.

En 2013, ce dernier était de – **99 118.15 €**.

Remarque : cet excédent n'est pas représentatif car un emprunt de 600 000 € a été contracté en 2014 afin de pallier l'insuffisance de trésorerie.

Au 31/12/2014, à titre d'exemple, nous pouvons constater dans les comptes de gestion, entre autres, les impayés suivants :

Budget principal : (restauration, accueil, principalement) 36 700 €

Budget Ordures Ménagères : 99 950 €

De plus, le compte administratif du budget « ordures ménagères » prend en compte les redevances du 2^{ème} semestre pour un montant de 322 500 €. Ces dernières ont été effectivement émises en février 2015 et ne seront encaissées qu'en mars.

Au 31/12/2014 la trésorerie (compte 51 au trésor) s'élevait à 207 331.23 € avec un tirage sur la ligne de trésorerie de 600 000 €

1) RATIOS ET ETAT DE LA DETTE 2014-2016

La Capacité d'autofinancement brute, c'est-à-dire avant remboursement du capital des emprunts, en 2013 s'élevait à 774 267.73 €.

En 2014, elle n'est plus que de 287 645.20 €

Cette forte diminution (2013-2014) s'explique par le versement de la somme de 450 000 € en 2014 sur le budget annexe « Care Packaging » afin d'acter l'impact des loyers impayés sur la trésorerie.

En 2015 elle devrait être de 377 343.00 €

Et en 2016 de 233 613.20 €

N.B : Des versements du budget général sur les budgets annexes seront effectués selon les nécessités au cours des années 2015-2016.

Il convient alors d'étudier la CAF consolidée (tous budgets confondus) pour se rendre compte de l'évolution de cette dernière.

En 2013, la CAF consolidée était de : 996 989.00 €

En 2014, la CAF consolidée est de : 670 995.72 €

Les prévisions 2015 donnent une CAF consolidée de 195 750.00 €

Celles de 2016 donnent une CAF consolidée de : 251 360.00 €

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT

La capacité de désendettement : l'incontournable ratio d'analyse financière

Le niveau d'endettement d'une collectivité locale se mesure à partir d'un ratio, appelé capacité de désendettement. Ce ratio, qui rapporte l'épargne brute au stock de dette permet d'identifier en nombre d'années d'épargne brute l'endettement de la collectivité locale. Il permet de répondre à la question suivante : **en combien d'années une collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut ?**

$$\text{Capacité de désendettement} = \text{encours de la dette} / \text{épargne brute}$$

Le calcul de la capacité de désendettement nécessite certains retraitements, faute de quoi les résultats obtenus peuvent être exposés à des fluctuations importantes d'une année à l'autre. On notera qu'il s'agit de la principale critique à laquelle s'expose ce ratio. Le niveau d'endettement d'une collectivité locale est en grande partie lié à la durée de vie de ses investissements. Il est en effet primordial d'être capable de se désendetter au pire sur la durée de vie des investissements. On notera que la démarche est identique que pour un particulier. Il serait aberrant de contracter un emprunt de 30 ans pour financer l'acquisition d'une voiture dont la durée de vie ne dépasse pas 5 ans. En adossant la durée de son financement sur la durée de vie économique d'un équipement, un particulier comme une collectivité, est certain de disposer d'une nouvelle capacité à emprunter lorsque l'équipement sera en fin de vie.

Une zone dangereuse – sous surveillance – commence autour de 11-12 années.

La capacité de désendettement est l'élément incontournable pour évaluer la situation financière d'une collectivité locale. Pour autant, cet indicateur ne peut résumer à lui seul la totalité d'une analyse financière et il doit être mis en perspective. En effet, une collectivité locale en phase d'investissement et donc d'endettement (ex : première phase d'un programme pluriannuel d'investissement) peut très bien accepter de laisser ce ratio se dégrader sur un ou deux exercices pour le ramener progressivement vers des niveaux acceptables.

ANNE 2014	CAPITAL RESTANT DU	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	RATIO
BUDGET GENERAL	2 109 726.88	369 927.05	5.70
TOUS BUDGETS	4 324 788.55	329 750.34	13.11

ANNE 2015	CAPITAL RESTANT DU	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	RATIO
BUDGET GENERAL	1 890 767.88	452 047.00	4.18
TOUS BUDGETS	3 867 604.15	324 313.99	11.92

RAPPEL :

La ligne de trésorerie de 800 000 € contractée en septembre 2014 pour une durée d'un an présente un tirage de 600 000 au 31/12/2014

1) RESULTATS DE CLOTURE AU 31.12.2014

	Balance Générale 2014 – Budget général		
	Section Fonctionnement	Section Investissement	Total des sections
Dépenses	3 547 715.33	1 412 765.45	4 960 480.78
Recettes	3 686 541.21	1 648 867.99	5 335 409.20
Résultat 2014	138 825.88	236 102.54	374 928.42
Report résultat 2013	704 521.15	-102 136.48	602 384.67
Résultat de l'exercice	843 347.03	133 966.06	977 313.09

[Le président](#) demande si les conseillers ont des questions particulières à aborder. La réponse est négative.

[Le président](#) s'attache alors à donner des explications sur les différentes lignes du compte administratif du budget principal qui méritent des précisions.

L'article 60613 : chauffage urbain accuse une augmentation de 30 000 € environ. En effet, en 2013 seuls 10 mois sont comptés et en 2014, 13 mois sont retenus. Il a été inscrit la même somme en 2015.

[Le président](#) précise que l'année 2015 sera consacrée à l'étude de chaque poste de dépense afin de les maîtriser au mieux et pouvoir réaliser des économies à l'avenir.

[Le président](#) continue et explique que certains articles budgétaires sont en forte augmentation en 2014 par rapport à 2013. Ceci est dû à la manifestation à Rouvres courant août qui a occasionné certains frais. Les subventions liées à cet évènement seront versées courant 2015.

[Le président](#) parcourt ainsi les articles budgétaires. Il s'arrête plus particulièrement sur le chapitre 012 qui concerne les charges de personnel avec une évolution annuelle, ainsi qu'une année complète de NAP. Le chapitre 65 dans lequel nous retrouvons les indemnités des élus, les créances éteintes, la participation au Pays de Verdun, la subvention « mission centenaire » pour la commune de Herméville, les subventions d'équilibre des budgets annexes pour la part fonctionnement. Cette subvention concerne le budget Bâtiment industriel n°3 « Care Packaging » et le Budget ZACS. Ce chapitre inclut aussi toutes les subventions aux associations, le programme ANC, les subventions façades (résiduel programme DL 2012), et les subventions aux associations pour les NAP.

Le président demande à l'assemblée si d'autres points doivent être abordés sur le budget fonctionnement. La réponse est négative.

Le président aborde ensuite les articles de recettes avec la prise en compte des éléments transmis par la DGFiP, de la baisse des dotations de l'état...

Il précise les éléments retrouvés dans l'article 7478 : autres subventions. Il s'agit de subventions reçues de la CAF de la Meuse dans le cadre du contrat enfance (contrepartie Crèche, RAM, Centre social, Accueil périscolaire,..), des subventions Leader pour les actions culturelles, touristiques et mémoire, et les subventions de l'Agence de l'Eau pour le programme Assainissement.

2) COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Le résultat avant restes à réaliser en **investissement** est de 133 966.06 €, les Restes à réaliser sont de - 78 879.00 €. Le résultat d'investissement après RAR est alors de + 55 087.06 €

L'excédent de **fonctionnement** de 2014 s'élève à **138 825.88 €** auquel s'ajoute l'excédent de 2013 de 704 521.15 € pour souligner un résultat de l'exercice de 843 347.03

Proposition d'affectation du résultat pour le budget primitif 2015 :

Le résultat de la section d'investissement après Restes à réaliser s'élevant **+ 55 087.06 €**, **il n'est donc pas obligatoire d'effectuer une affectation. Toutefois, afin de financer les projets d'investissement 2015, il est proposé d'affecter 530 000 €**

=> Ainsi, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2014 s'élevant à **843 347.03 €** comme suit :

Proposition :

Affecter **530 000.00 €** en investissement (compte 1068) et
313 347.03 € en fonctionnement (compte 002).

3) CONTRIBUTIONS DIRECTES 2015

Depuis plusieurs années, la **CODECOM s'était engagée à augmenter régulièrement mais faiblement ses taux d'imposition** afin d'éviter des hausses trop importantes d'un seul coup.

La loi de finances pour 2015 prévoit une augmentation de + 0.90 % de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition 2015. Ainsi cette augmentation procure à la collectivité une augmentation des taxes ménage d'environ 31 880 €.

Compte tenu du contexte économique global par le biais d'une baisse des dotations et des dépenses liées aux nouveaux rythmes scolaires, une simulation a été effectuée avec une augmentation des taux de 1.5%

Proposition :

Augmenter les taux d'imposition de 1.5% pour l'année 2015

FISCALITE

	ANNEE 2014			ANNEE 2015			Evolution (14/15)
	Bases définitives	Taux	Recettes	Bases prévisionnell es	Taux rebasés	Recettes	
Taxe d'habitation	5 385 327	15,34%	826 109 €	5 467 000	15,34%	838 638 €	1,52%
Taxe propriétés bât	4 330 524	16,56%	717 135 €	4 428 000	16,56%	733 277 €	2,25%
Taxe prop. Non bâti	862 668	25,09%	216 443 €	870 500	25,09%	218 408 €	0,91%
CFE	1 337 000	12,08%	161 510 €	1 346 000	12,08%	162 597 €	0,67%
CFE Zone	42 500	20,01%	8 504 €	43 300	20,01%	8 664 €	1,88%
CVAE							
	recettes réelles 2014 *		1 929 701 €			1 961 584 €	1,7%

**augmentation obtenue de : + 31 883 €
à taux constant**

Hypothèse d'augmentation des taux de 1.5%

Bases	Taux	Recettes
Augmentation des taxes de 1,5%		
5 467 000	15,57%	851 212 €
4 428 000	16,81%	744 347 €
870 500	25,47%	221 716 €
1 346 000	12,26%	165 020 €
43 300	20,31%	8 794 €

1 991 089 €

Augmentation obtenue de	+ 61 388 €
dont effet bases	+ 31 883 €
dont effet taux	29 505 €

La commission a émis un avis favorable pour augmenter les taux de 1.5% en 2015 à l'unanimité.

[M. Demerlé](#) se pose la question de la nécessité d'augmenter les impôts alors qu'il y a une ligne de dépenses imprévues de 100 000 €. [Le Président](#) répond que l'élaboration de ce budget a été réalisée dans un esprit de sincérité afin de pallier les défauts de trésorerie, prévenir les investissements conséquents des années à venir à savoir la Maison de santé. De plus, le président rappelle que le budget OM annonce des impayés à hauteur de 100 000 € et le budget principal de l'ordre de 37 000 €

2) **BUDGET 2015 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (COMPTES 021 & 023)**

Ce virement permet de dégager des marges de manœuvre pour investir. En 2014, le virement était de 500 000,00 €. Par anticipation, il est donc proposé d'inscrire la somme de 231 800,00 € aux comptes 021 (dépenses de fonctionnement) et 023 (recettes d'investissement).

Proposition :

Inscrire **231 800,00 € en recettes d'investissement (compte 023) et 231 800,00 € en dépenses de fonctionnement (compte 021).**

[M. Demerlé](#) interroge le président sur le budget 2016. Il constate qu'en 2015 le budget est voté en excédent de 229 692.00 € alors que le report en 2016 est bien supérieur. Il est inscrit la somme de 469 692.00 €

[Le président](#) passe la parole à Mme Prost pour les explications. Cette dernière explique que, dans le budget 2015, certaines lignes budgétaires ne se réalisent pas : les dépenses imprévues et le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Ainsi, l'excédent probable de 2015 pourrait être de 229 692 € + 100 000 € + 240 000 € = 569 692 €

L'explication du manque de 100 000 € n'a pas été clairement expliquée.

Ainsi, pour plus de précision, l'élaboration du budget 2016 a été effectué en grande masse et il serait probable d'affecter 100 000 € à l'investissement à l'article 1068.

Le report serait donc de 569 692 – 100 000 € = 469 692 €

2 – Présentation des projets par compétence

Vie associative / Vie Locale / Communication

I – VIE ASSOCIATIVE / VIE LOCALE

I- Travaux réalisables dans divers lieux d'accueil des associations :

Opération 38 : Bâtiments intercommunaux

Il subsiste des restes à réaliser à hauteur de 4 000 €. Il s'agit de travaux réalisés en 2014 dans la Crèche mais non encore facturés au 31/12.

Il est prévu la somme de 18 000 € qui concerne des travaux de mise aux normes au centre social pour 6 000 € ainsi qu'une somme de 12 000 € prévue pour divers travaux éventuels dans les bâtiments tels que ACSI, crèche, RAM centre social si nécessaire.

Opération 40 : Gymnase

Suite aux dégradations récurrentes et vols au sein du gymnase, il est proposé l'installation d'une caméra de surveillance côté vestiaires pour la somme de 3 000 €. Il s'agit d'un reste à réaliser 2014.

Subventions de fonctionnement versées aux associations intercommunales

[Madame Dourster](#), vice-présidente aux associations explique que le budget association 2015 est en baisse de 4.65% par rapport à l'année précédente.

En effet, l'ADMR cette année n'a déposé aucune demande de subvention, la crèche reçoit une subvention moindre après une étude et un suivi particulièrement consciencieux et minutieux, la subvention à l'association Mon village, mon école a été supprimée compte tenu de son caractère non intercommunale. Cette association ne couvre que l'école de Buzy.

L'article 6574 s'élève à 399 594.25 €

Cette somme se divise en 2 parties : (DOC 7 joint)

- les subventions de fonctionnement des associations intercommunales pour 270 426.25 €
- les autres subventions pour un montant de 129 168 €
 - subventions liées aux NAP pour 62 400 €, les subventions façades pour 10 000 €, les subventions liées aux réhabilitations des ANC pour 54 000 €.

Haut débit

[Mme Dourster](#) fait le point sur l'opération « Haut débit ». Ce dossier concerne 3 communes (Braquis, Chatillon Maucourt) en zone blanche. Le but étant que ces communes soit couvertes par l'ADSL. La Codecom finance donc l'installation d'une antenne. Ce projet est financé à hauteur de 80%. Une partie de la dépense fera l'objet de maîtrise d'ouvrage déléguée de l'ordre de 8 500 €.

Il ne reste plus que l'avis d'attribution du GIP Objectif Meuse et Pôle Europe. Dès réception de ces dossiers, les travaux débiteront.

[Mme Dobin](#) affirme que d'autres communes ne sont pas bien couvertes.

[Mme Dourster](#) le confirme dans sa propre commune. Toutefois, seules ces 3 communes peuvent bénéficier des subventions car elles sont totalement dépourvues d'ADSL.

Développement Local / Tourisme / Culture

PROJETS A IMPUTER EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

I) Pays de Verdun et GAL du Nord Meusien : contribution 2015

La participation pour l'année 2014 est de **12 800 €** (1.55 € par habitant : pop DGF 8259)

1. Opération 33 : Centre culturel et touristique

Dépenses	RAR 2014	Depenses nouvelles 2015	Budget 2015	Recettes	RAR 2014	Budget 2015
33 - Complexe touristique et culturel			33 - Complexe touristique et culturel			
2031 - Frais d'études			0,00	1322 - Régions		
2051 - Concessions et droits similaires	4 750,00		4 750,00	1323 - Départements		
21318 - Autres bâtiments publics			0,00	1328 - Autres	36 000,00	36 000,00
2168 - Autres collections et œuvres d'art			0,00			
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique			0,00			
2184 - Mobilier	31 550,00		31 550,00			
2188 - Autres immobilisations corporelles		2 000,00	2 000,00			
2313 - Constructions		40 000,00	40 000,00			
-						

La somme de 40 000 € correspond à des travaux liés aux problèmes d'électricité et de chauffage.

- 10 000 € sont prévus pour la ventilation de la halle. Dans un premier temps seul, le déplacement de la sonde est prévu. Mais il faudra peut-être intervenir si le problème de ventilation n'est pas résolu par ce biais.
- 30 000 € pour intervenir sur le réseau d'électricité défaillant côté CEMDO.

Le président aborde les problèmes de chauffage de la Halle.

Mme Dobin demande alors si la décennale ne pourrait pas fonctionner sur ce genre de problème. Le président lui assure que tous les recours ont été effectués mais n'ont pas abouti. Il est donc nécessaire d'effectuer des travaux afin de résoudre ce problème.

Scolaire / périscolaire

Mme Jourdan, vice-présidente Jeunesse et scolaire, présente les différents points de sa compétence. Celle-ci ne suscite pas de questions.

I - FONCTIONNEMENT

1. Dotations aux Ecoles 2015

Proposition :

Pour 2015, maintenir le montant des dotations accordées aux écoles soit :

50 € par élève pour les écoles maternelles

79 € par élève pour les écoles primaires

Ecole Maternelle de Foameix : 57 élèves à 50 €	2 850 €
Ecole maternelle d'Étain : 156 élèves à 50 €	7 800 €
Groupe scolaire de Buzy : 51 élèves de maternelle à 50 €	2 550 €
83 élèves de primaire à 79 €	6 557 €
Groupe scolaire de Eix : 66 élèves de maternelle à 50 €	3 300 €
118 élèves de primaire à 79 €	9 322 €
Ecole élémentaire Etain : 323 élèves à 79 €	25 517 €

Montant total 57 896 € contre 56 711 € en 2014

Les reliquats 2014 seront utilisés pour l'achat de tablettes numériques dans les écoles (Petit Prince et Ecole Élémentaire)

2. Autres subventions 2015

Proposition :

Pour 2015, maintenir les subventions versées en 2013-2014 soit :

RASED : 1 525,00 €

II – AUTRES DEPENSES

Entretien des Vidéoprojecteurs voire remplacement pour certains : 8200 € pour remplacement de 8 vidéoprojecteurs.
Un nettoyage annuel est prévu à hauteur de 8 500€ environ pour 31 appareils.

III – POINT SUR LES NAP

Pour la période du 02/09/14 au 18/12/14,

Les dépenses (Coût agents + associations) liées aux NAP uniquement s'élèvent à environ	36 110 €
Le fonds d'amorçage reçu fin décembre pour le 1 ^{er} tiers s'élève à (toutes écoles confondues) :	24 530 €
La CAF a participé (1 ^{er} acompte) à hauteur de	5 958 €

Soit un reste à charge pour la collectivité de 5 622 € pour cette première période pour laquelle 437 enfants ont participé aux activités

Ce point financier ne concerne que les nouvelles activités. Un état annuel prévisionnel a été élaboré pour calculer l'impact de la réforme complète qui comprend les formations initiales des agents, et les frais liés aux mercredis (ménage, garderie, restauration,)

IV – INVESTISSEMENT DANS LES BATIMENTS SCOLAIRES

Il est prévu une somme de 20 000 € pour le groupe scolaire de Buzy liée au contentieux concernant le lot Menuiserie.
Suite aux différentes réunions d'expertise réalisées, il a été convenu le remplacement de 6 portes extérieures. Il s'agit de menuiseries inadaptées et non étanches.
Le coût de l'opération est de 19 470 € HT soit 23 364 € TTC. Après déduction de la retenue de garantie non restituée à la société ALU DECO d'un montant de 7 496 €, la somme est répartie entre l'assurance du maître d'œuvre et la communauté de commune du Pays d'Etain.

Il a aussi été prévu une somme de 10 000 € pour un raccordement de chaudière à l'école élémentaire d'Etain

Les restes à réaliser couvrent les travaux 2014 réalisés et non encore facturés.

Voirie / Assainissement / Hydraulique

1. VOIRIE

Programme 2015 – Voirie et requalification urbaine

Il est proposé d'inscrire la somme de **139 500 € TTC** pour la réalisation des travaux de voirie qui relève de la compétence de la Codecom.

Dans le cadre de la **Maitrise d'ouvrage déléguée**, la somme à inscrire s'élèvera à **359 000 €**.

Toutefois, certains travaux de maîtrise d'ouvrage déléguée sont conditionnés par la réalisation des travaux incombant à la Codecom

[Le président et le vice-président](#) précisent qu'en 2016, il est prévu 100 000 € de voirie à la charge de la Codecom afin de relier la Maison de santé » à l'impasse Beethoven

2. ACCESSIBILITE

La somme globale de 23 000 € est inscrite dans l'opération 16 - Voirie.

3. HYDRAULIQUE

Les travaux à hauteur de 153 600 € correspondent à la fin du programme déjà engagé.

Il est nécessaire d'effectuer une étude complémentaire à la mise en place du dossier réglementaire de la future DIG.

Ces études concernent des levés topographiques des études de sol. Les services de la DDT les ont estimés à 44 400 € TTC.

Nos partenaires financiers nous ont précisés que nous pouvions demander des financements à hauteur de 80% voir 90% pour ce complément.

4. ASSAINISSEMENT

Ces dépenses sont inscrites en fonctionnement.

Les prestations Véolia pour les années 2013-2015 correspondent à 55 contrôles à 157.40 € TTC soit 8 657.22 €

Les prestations effectuées par G2C prévues en 2015 sont de l'ordre de :

- 15 contrôles diagnostic vente : 90.61 € HT => 1 630.98 € TTC
- 35 contrôles conception : 90.80 € HT => 3 813.60 € TTC
- 25 contrôles réalisation : 60.50 € HT => 1 815.00 € TTC

[J.C Paton](#) constate qu'une somme à hauteur de 270 000 € a été inscrite en 2014 mais qu'elle n'a pas été réalisée. Il en demande les raisons. [Gérard NAHANT](#), vice-président Voirie, Hydraulique, assainissement lui répond qu'il s'agit du programme de réhabilitation. Cette somme se retrouve aussi bien en dépenses qu'en recettes.

[Mme DOBIN](#) demande s'il est prévu la réfection de la route située entre Moulainville et Moranville. En effet, cette dernière est pleine de trous. [M. Pierson](#) confirme.

[M. Nahant](#) explique qu'un rendez-vous est prévu le vendredi 27 mars avec une entreprise qui a investi dans une nouvelle machine prévue à cet effet. Il y aura donc une démonstration effectuée en présence de tous les maires et tous les membres de la commission Voirie. Le rendez-vous est prévu à Chatillon.

ADMINISTRATION GENERALE & SERVICES TECHNIQUES

1. Opération 55 : Matériels administratifs et techniques

Opération regroupant les matériels nécessaires au bon fonctionnement des services administratifs et techniques.

Une somme de 5 000 est inscrite pour l'acquisition de 3 ordinateurs pour remplacer ceux datant de 2009

Une somme de 22 000 € concerne le renouvellement de matériel des services techniques (Tracteur tondeuse + remorque)

Grands projets

LA MAISON DE SANTE

Inscription au budget d'une somme de 200 000 € correspondant aux études avant-projet et à une partie de la mission de maîtrise d'œuvre et éventuellement le démarrage des travaux fin 2015.

[M. Demerlé](#) demande si le planning de démarrage des travaux débutera bien en temps et en heure ou s'il y aura du retard comme pour beaucoup de chantier.

[Le président](#) lui précise que le maître d'œuvre est en cours de choix. 3 candidats ont été retenus et la commission d'appel d'offre se réunira pour le choix définitif. Les travaux débuteront bien en fin d'année comme prévus, c'est un impératif. Toutefois, il assure que le chantier sera suivi avec assiduité et que les malfaçons seront démontées et refaites s'il le fallait. Même si cela doit occasionner un retard dans la réception des travaux.

[Mme Louis](#) demande si ce choix correspond bien à l'enveloppe fixée au départ. [Le président](#) informe ainsi les membres de l'assemblée de l'ouverture fructueuse des plis de l'ordre de la moitié de l'enveloppe initiale.

II – BUDGETS ANNEXES 2015

ENVIRONNEMENT

BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES »

1. Compte administratif 2014

Balance Générale 2014 – OM

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes	210 085,22 €	776 448,47 €	986 533,69 €
Dépenses	207 489,65 €	849 462,77 €	1 056 952,42 €
Résultats de l'exercice	2 595,57 €	-73 014,30 €	-70 418,73 €
Report 2013	30 212,05 €	31 066,03 €	61 278,08 €
resultat global 2014	32 807,62 €	-41 948,27 €	-9 140,65 €

2. Budget 2015

Le budget 2015 a été élaboré avec d'une part, les chiffres fournis par la société Anétame mais aussi en fonction des tonnages effectifs du 2^{ème} semestre 2014.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les budgets annexes n'ont suscité aucun commentaire après les explications apportées par le président. Ces points ayant été abordés lors de l'explication des subventions d'équilibre des budgets annexes

I - BATIMENT INDUSTRIEL N°2 – KMT, VERTEBRAL ETUDE ET MENUISERIE ROBERT

Balance Générale 2014 – Bâtiment n° 2 –

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes	51 832,51 €	24 429,94 €	76 262,45 €
Dépenses	11 467,60 €	55 959,88 €	67 427,48 €
Résultats de l'exercice	40 364,91 €	-31 529,94 €	8 834,97 €
Report 2013	-45 016,97 €	-53 291,58 €	-98 308,55 €
resultat global 2014	-4 652,06 €	-84 821,52 €	-89 473,58 €

Ce bâtiment à titre locatif absorbera le déficit au cours des années de location à venir.

Il n'a aucun impact sur la trésorerie de l'année en cours.

Recettes réellement encaissées : 25 100,00 €

Dépenses réellement décaissées : 6 829,00 €

Trésorerie positive de 18 271,00 €

II – BATIMENT INDUSTRIEL N°3 - CARE PACKAGING

Balance Générale 2013 – Bâtiment n° 3 – CARE PACKAGING

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes	195 416,74 €	619 744,39 €	815 161,13 €
Dépenses	174 161,11 €	187 602,71 €	361 763,82 €
Résultats de l'exercice	21 255,63 €	432 141,68 €	453 397,31 €
Report 2013	-254 557,06 €	0,00 €	-254 557,06 €
resultat global 2014	-233 301,43 €	432 141,68 €	198 840,25 €

Il y a lieu d'affecter le résultat de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur de 233 301,43 €.

L'évolution des recettes de fonctionnement 2014 est due au versement d'une subvention de 450 000 € provenant du budget général.

Proposition :Affecter **233 301.43 € en investissement (article 1068)**Reporter **177 584.62 € en fonctionnement (article 002)**

Les dépenses d'électricité, de téléphonie et taxe foncière, désormais à la charge de la collectivité, sont inscrites en section de fonctionnement.

III - BATIMENT INDUSTRIEL N°4

Dossier mis en attente. Toutefois il sera nécessaire de voter le budget à 0.

IV - ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE COMMUNAUTAIRE (Z.A.E.C.)**Balance Générale 2014 – ZAEC**

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes	454 364,61 €	460 744,76 €	915 109,37 €
Dépenses	490 147,53 €	460 744,76 €	950 892,29 €
Résultats de l'exercice	-35 782,92 €	0,00 €	-35 782,92 €
Report 2013	-199 696,08 €	0,00 €	-199 696,08 €
resultat global 2014	-235 479,00 €	0,00 €	-235 479,00 €

Il n'est pas prévu de travaux en 2015. Toutefois une somme à minima de 3 000 € sera inscrite pour des travaux imprévus...

2 parcelles seront vendues en 2015 pour un montant de 39 055.80 HT.

Il n'y a donc pas lieu de recourir à la subvention du budget général pour couvrir les remboursements d'intérêts et capital d'emprunt à hauteur de 36 903 €.

V – ZONE ARTISANALE, COMMERCIALE ET DE SERVICES (Z.A.C.S.)**Balance Générale 2014 – ZACS**

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes	932 000,00 €	1 162 388,62 €	2 094 388,62 €
Dépenses	1 168 836,44 €	818 456,59 €	1 987 293,03 €
Résultats de l'exercice	-236 836,44 €	343 932,03 €	107 095,59 €
Report 2013	-220 949,11 €	-350 583,31 €	-571 532,42 €
resultat global 2014	-457 785,55 €	-6 651,28 €	-464 436,83 €

Le compte administratif 2014 présente un résultat global déficitaire à hauteur de **-464 436.83 €**.

Aucune vente n'est prévue sur l'année 2015.

Aussi, il y a lieu d'abonder ce budget par une subvention du budget général à hauteur de 18 700 € en section de fonctionnement afin d'absorber l'impact des intérêts et travaux possibles. Et une subvention à hauteur de 130 460.06 qui correspond au remboursement du capital des emprunts de l'année en cours.

En 2016, il existe un projet de vente de terrain à la commune d'Etain. Un certain nombre de démarches administratives devront être réalisées avant que la vente puisse être effective.

A terme, la vente des terrains couvrira les dépenses et l'opération doit s'avérer « blanche ».

Recettes :

*Prix de vente de terrain à 15.05 € TTC / m²

La séance est levée à 22h10.